

Autorisation parentale pour l'usage des ordinateurs de la bibliothèque

(à signer par le représentant légal de l'enfant)

Pourquoi cette autorisation ?

Les iMacs de la bibliothèque sont du matériel scolaire mis à disposition des élèves. Afin de garantir un usage adapté et respectueux, nous avons mis en place des règles simples et strictes. Cette autorisation doit être signée par un parent ou représentant légal, puis remise en main propre par ce dernier à la bibliothèque. Sans ce document, l'accès aux ordinateurs n'est pas possible.

Règles d'utilisation

1. Les ordinateurs sont réservés **exclusivement au travail scolaire** (devoirs, exposés, recherches documentaires).
2. Pour utiliser un ordinateur, l'élève doit **emprunter un clavier et une souris** à la banque d'accueil avec sa carte de lecteur.
3. Tout autre usage (jeux, réseaux sociaux, visionnage de vidéos de loisir, téléchargements, etc.) est **strictement interdit**.
4. En cas de non-respect, l'élève est **immédiatement et définitivement exclu** de l'usage des ordinateurs de la bibliothèque.

Engagement du représentant légal

Je soussigné(e)
parent / représentant légal de,
ai pris connaissance des règles ci-dessus.

J'ai compris que l'accès aux ordinateurs de la bibliothèque est réservé au travail scolaire uniquement, et qu'en cas de non-respect, mon enfant perdra définitivement ce droit.

Fait à, le

Signature du représentant légal : _____